



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-102**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : 31/03/2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXCÉPTIF - ACTE ÉLIGÉ ✓ - COMPTE RENDU ARRÊTÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Sylvain DIJON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le budget 2016 est un budget de transition.

En effet, il intègre les retours actés au cours de l'année 2015 des équipements de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (Salle et Patio du Bois de l'Aune, Musée Granet, Grand Théâtre de Provence, Piscine du Val de l'Arc et Centre Chorégraphique National), ainsi que ceux des salles Ughetti et Platanes qui étaient gérées par l'Office du Tourisme.

Les retours communautaires font l'objet d'une majoration des reversements de fiscalité afin d'en assurer la neutralité financière.

Ces éléments impactent donc fortement le budget dans ses évolutions de postes. Il sera donc présenté, sur certains postes, des chiffres retraités à périmètre constant, pour permettre une meilleure lisibilité des évolutions 2015/2016.

Ce budget est également de nouveau fortement marqué par une baisse des dotations de l'Etat. En effet, depuis la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques et des méca-

nismes de péréquation en 2011, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville d'Aix-en-Provence a chuté de plus de 12,4 M€.

Aussi, la Ville a dû se résoudre à recourir à une modification de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation afin de poursuivre les actions et les politiques publiques prioritaires qu'elle s'est fixées. Les taux fiscaux demeurent, quant à eux, inchangés depuis 1996.

A cela, il convient d'ajouter :

- la perte de 1 M€ consécutive à la fin de la redevance de la SACOGIVA, contrepartie des dévolutions gratuites de programmes immobiliers,
- l'impact des nouveaux rythmes scolaires,
- la pénalité de 1,1 M€ dont la Ville d'Aix-en-Provence vient de faire l'objet par notification préfectorale au titre de la loi SRU, pour non respect du quota des 25 % de logements sociaux. Tant que la commune était éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine, elle était exemptée du paiement de cette pénalité. La Ville est donc doublement pénalisée en 2016, par la perte de la DSU (1,5 M€ en 2011) et par cette nouvelle ponction.

Dans ce contexte difficile, et à périmètre constant, les efforts déployés sur la maîtrise des dépenses et sur l'optimisation des recettes de fonctionnement permettent de contenir les évolutions de celles-ci à une baisse de 0,57 % des dépenses et de 1,1 % des recettes.

Ces efforts ont porté notamment sur la masse salariale dont l'augmentation est limitée à 0,56 %, sur les dépenses courantes des services ainsi que sur les subventions.

De plus, conformément à ce qui a été annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, le volume des dépenses d'équipement a dû être revu à la baisse.

En effet, l'inflexion de l'autofinancement prévisionnel, conjuguée aux baisses sensibles des cessions d'actif et des subventions d'investissement conduisent la Ville à recalibrer le niveau d'investissement qui était encore élevé en 2015 avec 58 M€, pour atteindre un montant de 39,7 M€ en 2016. Ce niveau pourra cependant être réajusté lorsque la Ville aura formalisé avec la SEMEPA l'offre de rachat des infrastructures de stationnement (hors voirie), dont le principe a été acté par le Conseil Municipal du 23 juillet 2015.

Amorcé depuis 2015, ce réajustement des investissements au niveau des ressources dont la Ville dispose, permettra de réduire le recours à l'emprunt, avec une inscription prévue à hauteur de 17,5 M€.

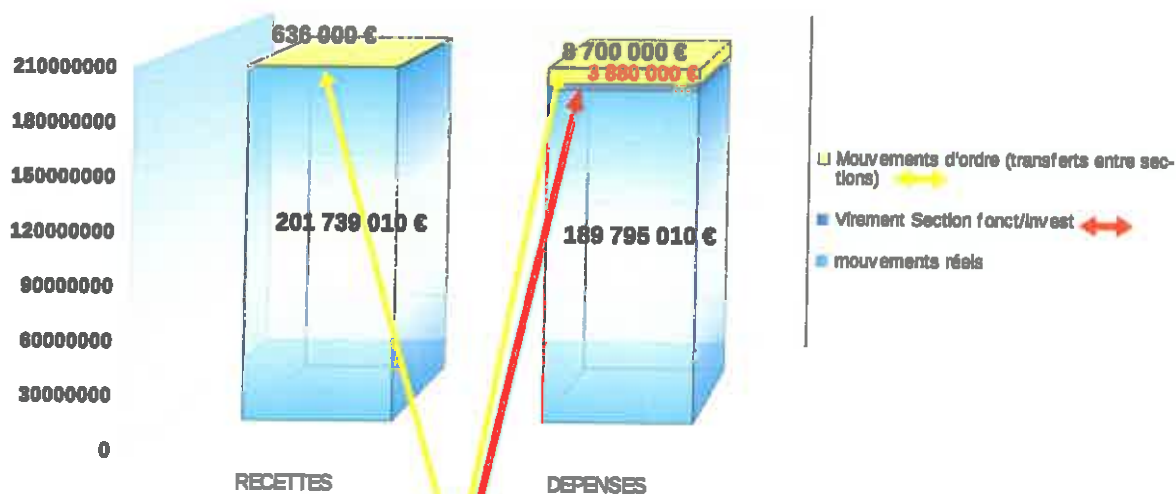
Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

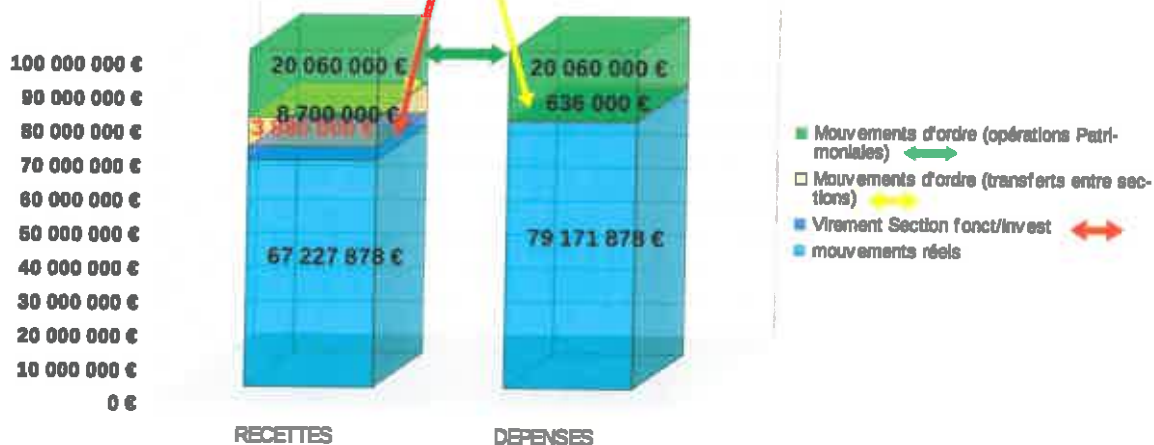
Le Budget Primitif 2016 s'élève à un montant global de 302 242 888 €.

Il s'équilibre à 202 375 010 € en fonctionnement et à 99 867 878 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

Fonctionnement : 202 375 010 €



Investissement : 99 867 878 €



Le prélèvement sur la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements et les ressources propres de la section d'investissement (26 050 471 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 710 000 €.

Par ailleurs, les contrats revolving et les remboursements temporaires d'emprunts s'équilibrent en dépenses et recettes pour des montants respectifs de 21 238 930 € et de 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2015 / BUDGET PRIMITIF 2016

Les évolutions sont présentées en volume et à périmètre constant, c'est à dire sans l'impact du retour d'équipement.

a) Fonctionnement

RECETTES 2015	RECETTES 2016	Evolution 2015/2016	Evolution à périmètre Constant
188 714 949 €	201 739 010 €	6,9 %	-1,10 %
DEPENSES 2015	DEPENSES 2016	Evolution 2015/2016	Evolution à périmètre Constant
177 654 949 €	189 795 010 €	6,8 %	-0,57 %

b) Investissement

RECETTES 2015	RECETTES 2016	EVOLUTION 2015/2016
86 511 267 €	67 227 878 €	-22,3 %
DEPENSES 2015	DEPENSES 2016	EVOLUTION 2015/2016
97 571 267 €	79 171 878 €	-18,9 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **202 375 010 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **12 580 000 €** en dépenses et **636 000 €** en recettes.

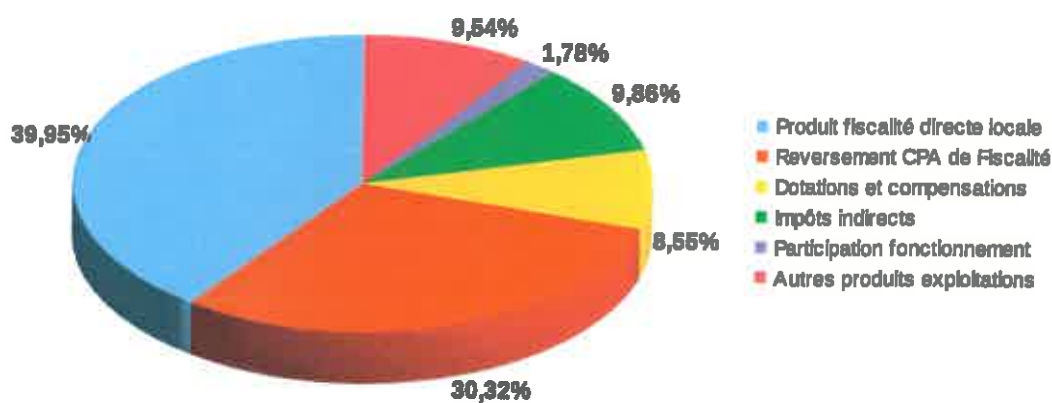
Les **12 580 000 €** de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- **8 500 000 €** de dotation aux amortissements et provisions,
- **3 880 000 €** de virement à la section d'investissement,
- **200 000 €** de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les **636 000 €** de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

201 739 010 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	Ecart	Evolution 2015 / 2016
Produit fiscalité directe locale	74 600 000	80 593 000	5 993 000	8,03%
Reversement Fiscalité CPA	48 154 043	61 171 954	13 017 911 €	27,03%
Dotations et compensations	23 133 586	17 240 709	-5 892 877 €	-25,47%
Impôts Indirects et taxes	20 150 000	19 895 000	-255 000 €	-1,27%
Participation fonctionnement	4 673 940	3 592 672	-1 081 268	-23,13%
Autres produits exploitation	18 003 380	19 245 675	1 242 295 €	6,90%
TOTAL	188 714 949	201 739 010	13 024 061 €	6,90%

A périmètre constant, la variation des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2015 est de - 1,10 %.

Les principales évolutions sont :

- **Poste fiscalité directe locale** : l'augmentation prévisionnelle du produit des impôts ménages de 8,03 % qui s'explique par :
 - d'une part, le produit supplémentaire résultant de la baisse de l'abattement général à la base de 22,85 % à 12 % actée par la délibération du conseil municipal du 8 septembre 2015, dont l'impact a été évalué à 4,6 M€,
 - d'autre part, l'application du coefficient de revalorisation des bases de 1 % fixé par la Loi de Finances 2016 ainsi que l'évolution physique des bases fiscales.

- **Reversement de fiscalité de la CPA** : L'évolution de ce poste résulte de la majoration des reversements liés aux transferts entre la CPA et la Ville, calculés sur la base des coûts nets approuvés par la CLET et validés conjointement par le conseil communautaire et par le conseil municipal de la Ville.

	Évaluation du coût net
Transfert aller du stade Maurice David	- 291 934 €
Transfert retour du Bois de l'Aune	1 213 245 €
Transfert retour du musée Granet et de ses annexes	5 257 215 €
Transfert retour du Grand Théâtre de Provence	5 945 526 €
Transfert retour du Centre Chorégraphique National	- 32 512 €
Transfert retour de la piscine du val de l'Arc	95 595 €
Transfert retour des subventions	830 776 €
TOTAL	13 017 911 €

► Poste dotations et compensation de l'État :

Il traduit la baisse historique des dotations de l'État présentée dans le débat d'orientations budgétaires avec les évolutions suivantes :

En Euros		BP 2015	BP 2016	Evolution
Dotations et compensation	DGF	19 925 100 €	13 930 000 €	- 30,09 %
	DSU	0 €	0 €	0 %
	Autres dotations	406 504 €	412 709 €	1,53 %
	Compensations fiscales	2 801 982 €	2 898 000 €	3,43 %
	Total	23 133 586 €	17 240 709 €	- 25,47 %

Les dotations de l'État sont très fortement pénalisées par :

- la chute de la DGF dans le cadre de la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques qui se poursuivra jusqu'en 2017, ainsi qu'au maintien, en parallèle, des mécanismes de péréquation sur la DGF,
- la confirmation de la suppression définitive de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont la sortie progressive s'était effectuée depuis 2012, jusqu'à son extinction en 2014.

➤ Poste impôts indirects et taxes :

La baisse prévisionnelle de 1,27 % est principalement due à une légère inflexion de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui demeure néanmoins encore à un niveau élevé.

➤ Poste participations de fonctionnement :

Les principales raisons de la baisse de plus de 1 M€ de ce poste sont l'absence de remboursement des repas des crèches (qui était prévue dans l'ancien contrat de DSP, pour environ 750 000 €), ainsi qu'une baisse de recettes de l'ordre de 150 000 € dans le nouveau contrat de DSP.

➤ Poste autres produits d'exploitation :

La variation de ce poste de plus de 1,2 M€ s'explique principalement par :

- l'inscription des nouvelles recettes résultant du retour des équipements CPA : 883 362 € de produits prévisionnels de billetterie et boutique pour le Musée Granet et 17 581 € pour la piscine du Val de l'Arc,
- le remboursement des dépenses du mandat de gestion du stade Maurice David (292 000 €),
- le loyer du Grand Théâtre de Provence de 792 308 €,
- le loyer du Centre Chorégraphique National de 140 000 €,
- la fin de la redevance de la SACOGIVA en 2016, découlant de l'avenant n°19 de la convention avec la Ville. Celui-ci prévoyait une redevance de 3 M€ par an de 2010 à 2014 et 1 M€ en 2015, en contrepartie de la dévolution gratuite de certains programmes immobiliers,
- une diminution de 140 000 € du montant inscrit au titre des écritures croisées entre le budget ville et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- une réévaluation du produit issu des tarifications de garderies dans les écoles à 1 070 000 €,
- une augmentation de 125 250 € au titre des remboursements repas ALSH dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,
- de plus, l'année 2015 avait été marquée par le remboursement exceptionnel d'un trop

perçu de 400 000 € par le délégataire des crèches au titre de la participation 2014, lequel ne figure plus au budget 2016,

- une diminution de 370 000 € pour le produit du stationnement,
- la fin de la redevance de 184 200 € relative à l'avenant n°13 de la convention du parking Méjanès.

Présentation des principales recettes par catégorie :

<u>Produits de la fiscalité directe locale</u>	<u>80 593 000 €</u>
<u>Reversement CPA de Fiscalité</u>	<u>61 171 954 €</u>
Dont :	
• Allocation de compensation	60 018 124 €
• Dotation de solidarité communautaire	1 143 279 €
<u>Dotations et Compensations</u>	<u>17 240 709 €</u>
Dont :	
• Part forfaitaire de la DGF	13 930 000 €
• Dotation de solidarité urbaine	0 €
• DGD Hygiène	412 709 €
• Compensation Taxe Professionnelle	269 000 €
• Compensation Taxe Habitation	2 518 000 €
• Compensation Taxe Foncière	111 000 €
<u>Impôts indirects et taxes</u>	<u>19 895 000 €</u>
Dont :	
• Produit des jeux	6 300 000 €
• Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 000 000 €
• Taxe sur l'électricité	3 700 000 €

Participations fonctionnement **3 592 672 €**

Dont :

- Contrat Jeunesse 758 400 €
- Contrat Petite Enfance 800 000 €
- Participation Conseil Général Crèches 191 620 €
- Participation État Conservatoire 120 000 €
- Fonds d'amorçage aménagement des rythmes scolaires 450 750 €
- Contrats d'avenir 195 000 €
- Convention Ville-CPA nettoyage 485 000 €
- Redevance Archéologie Préventive (RAP) 78 000 €

Autres Produits d'exploitation **19 245 675 €**

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 430 000 €
- Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés) 2 863 000 €
- Loyers propriétés communales 848 000 €
- Loyer Grand Théâtre de Provence 792 308 €
- Mobilier urbain d'Information 204 700 €
- Taxes funéraires et concessions 845 000 €
- Auditorium du conservatoire 160 000 €
- Établissement thermal 317 602 €
- Centre de froid 117 000 €
- Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art (dont masse salariale) 660 000 €
- Écritures croisées avec les budgets Eau et Assainissement 2 400 000 €

B/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

189 795 010 €

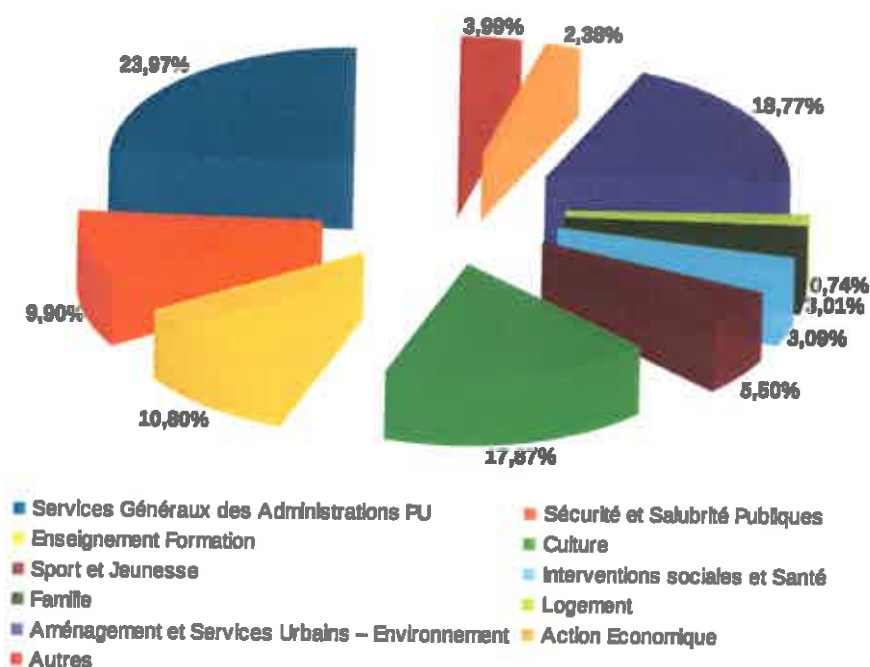
Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 177 654 949 € en 2015 à 189 795 010 € soit + 6,83 %.

Si l'on déduit les 13 157 647 € liés aux transferts, l'évolution des dépenses est de - 0,57 %.

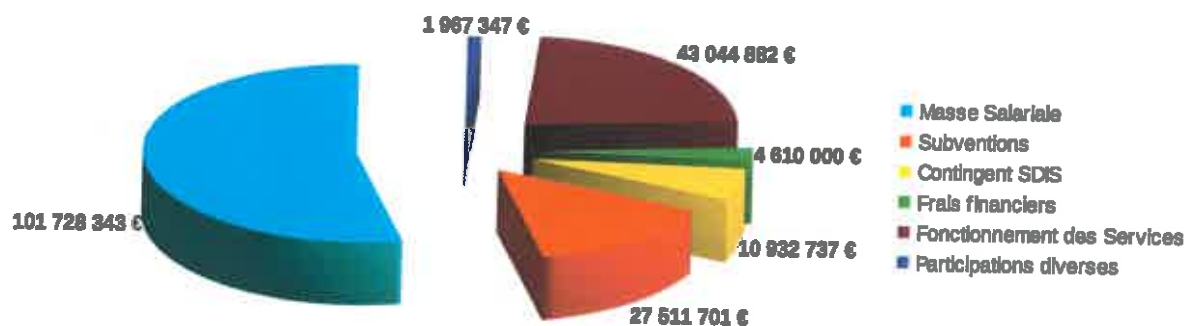
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitre :



Par catégories de dépenses :



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2015 :

	2015	2016	Écart	Evolution
Masse salariale	96 875 337 €	101 728 343 €	4 853 006 €	5,01 %
Subventions	21 960 933 €	27 511 701 €	5 550 768 €	25,28 %
Contingent SDIS	10 932 737 €	10 932 737 €	0 €	0 %
Participations diverses	1 997 627 €	1 967 347 €	- 30 280 €	- 1,52 %
Dépenses courantes de fonctionnement	41 348 315 €	43 044 882 €	1 696 567 €	4,10 %
Frais financiers	4 540 000 €	4 616 000 €	70 000 €	1,54 %
TOTAL	177 654 949 €	189 795 010 €	12 140 061 €	6,83 %

a) La masse salariale : 101 728 343 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, les effectifs au 31/12/15 sont les suivants :

Ville	Fonctionnaires sur emploi permanent	Non titulaires sur emploi permanent	Total emplois permanents
Ville	2 069	58	2 127
Eau	47	1	48
Assainissement	30	1	31
Total tous budgets	2 146	60	2 206

Les emplois permanents résultant des transferts se décomposent comme suit :

- 10 agents permanents pour la gestion de la salle du Bois de l'Aune
- 65 agents permanents pour le Musée Granet et ses annexes
- 3 agents pour la gestion des salles Ughetti et Platanes

soit un total de 78 agents supplémentaires.

Son évolution de 4 853 006 € provient principalement de la prise en charge des personnels transférés pour les équipements suivants :

- Salle du Bois de l'Aune : 505 000 €
- Musée Granet et ses annexes : 3 608 116 €
- Piscine du Val de l'Arc : 68 210 €
- Salle Ughetti et salle des Platanes (gérées précédemment par l'OMT) : 127 000 €

soit un total de 4,3 M€

A périmètre constant, l'évolution de la masse salariale est de :

En Euros	2015	2016 hors transferts	Ecart	Evolution
Masse salariale	96 875 337 €	97 420 017 €	544 680 €	0,56 %

Outre l'effet du GVT évalué à 680 800 €, la masse salariale est essentiellement affectée par les mesures suivantes :

1. Mesures exogènes à la Ville

- Revalorisations du SMIC : 100 000 €
- Baisse des cotisations CNFPT de 0,1 % : - 50 000 €
- Taxe Versement transport CPA report 6 mois : 84 000 €
- Transfert de régime indemnitaire des catégories B en points d'indice et charges : 70 000 €

2. Mesures internes

- Rythmes scolaires : le coût brut de ce dispositif d'un montant de 1,7 M€ est majoré en 2016 par un surcoût de 200 000 € des rémunérations.
- 10 recrutements externes : 205 200 €
- 31 mises en stage : 94 000 €

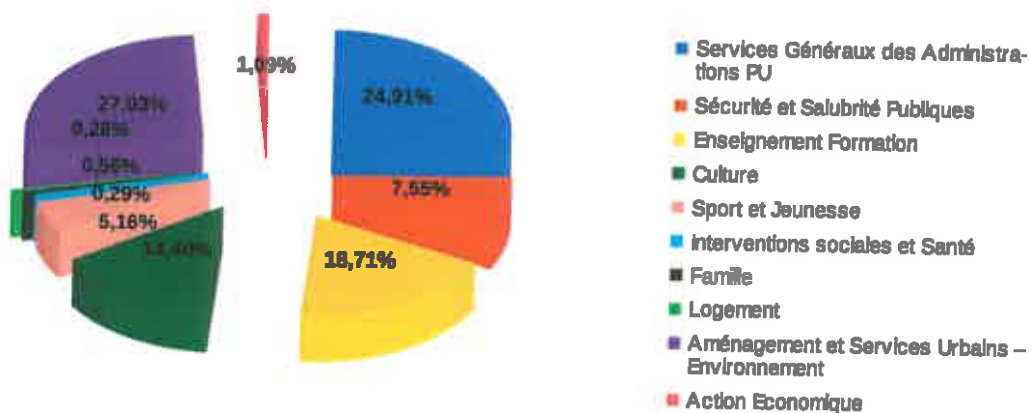
- Surcoût de la prime assurance statutaire dans le cadre du nouveau marché : 133 000 €

3. Économies

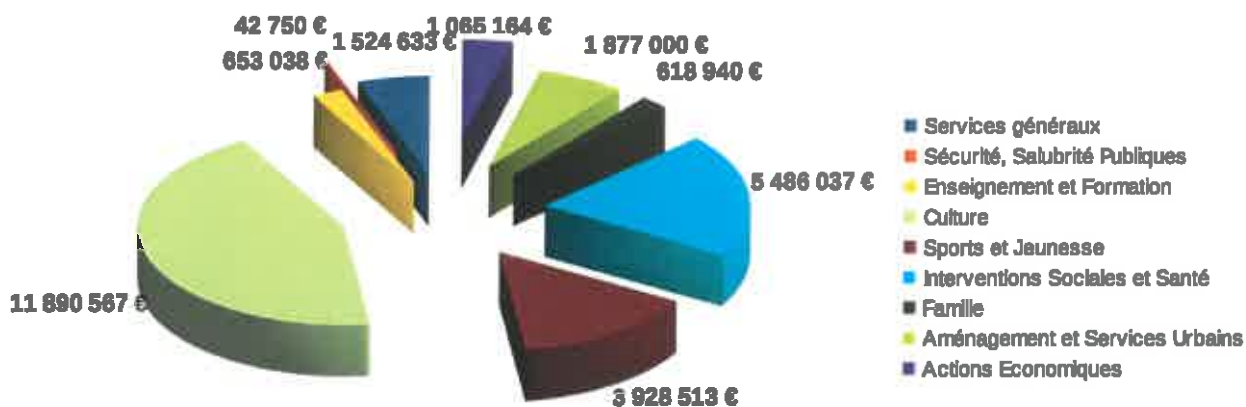
- Nouvelle baisse de 10 % des heures supplémentaires : - 100 000 €
- Diminution de 20 % de l'enveloppe remplacement des écoles : - 500 000 €
- Diminution de moitié des saisonniers : - 100 000 €
- 60 départs définitifs non remplacés : - 1 500 000 €
- Optimisation des dépenses d'organisation des élections régionales : - 30 000 €

Ce qui porte le total des efforts de la Ville sur la maîtrise de sa masse salariale à 2 230 000 €.

Masse salariale par chapitre



b) Les subventions : 27 511 701 €



Les subventions évoluent de 21 960 933 € en 2015 à 27 511 701 € en 2016 en prenant en compte les transferts communautaires.

A périmètre constant, leur montant s'élève à 21 026 945 €, soit une diminution effective de 4,25 %.

1) les subventions aux associations :

16 741 329 €

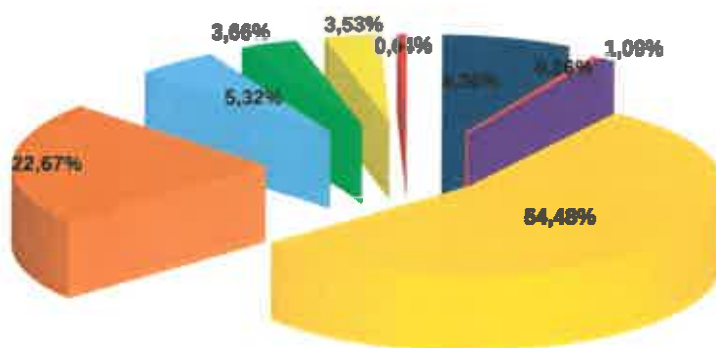
Les plus importantes sont prévues pour :

- Grand Théâtre de Provence 5 653 980 €
- Le Festival International d'Art Lyrique 1 335 000 €
- L'association du théâtre du Jeu de Paume 955 000 €
- Le Centre Chorégraphique National 325 000 €
- Le contrat jeunesse 1 600 000 €
- Vie culturelle 566 360 €
- Les divers clubs sportifs conventionnés 1 289 181 €
- Crèches privées 542 205 €

● Caisse d'Entraide	891 000 €
● Centres sociaux	350 000 €
● CUCS	282 203 €

Leur répartition par secteurs fonctionnels est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



- Services Généraux des Administrations FU
- Sécurité et Salubrité Publiques
- Enseignement Formation
- Culture
- Sport et Jeunesse
- Interventions sociales et Santé
- Famille
- Aménagement et Services Urbains – Environnement
- Action Economique

2) Les subventions aux organismes publics 9 461 717 €

Dont :

- Le CCAS 4 590 150 €
- L'Office Municipal du Tourisme 1 770 000 €
- La Caisse des Ecoles 469 567 €
- Ecole Supérieure d'Art 2 600 000 €

3) Les subventions exceptionnelles 1 308 655 €

Dont :

- Mission revitalisation du centre ville 900 000 €
- Vie culturelle 167 000 €
- Associations sportives 130 000 €

c) Contingent d'incendie 10 932 737 €

d) Participations diverses 1 967 347 €

Dont :

- Enseignement privé 1er degré 1 258 865 €
- Syndicats intercommunaux 248 957 €
(SMED, Touloubre, SABA, SI Réémetteur TV)
- Mission locale 226 000 €
- Académie Sciences Agriculture Arts et Belles Lettres 150 000 €

e) Les dépenses de fonctionnement des services 43 044 882 €

Elles comprennent :

- les dépenses courantes des services
- la gestion des crèches communales
- les versements de recettes

A périmètre constant, l'effort sur les dépenses courantes se traduit par une diminution de 1,62 %, malgré l'impact de 1 120 000 € du nouveau prélèvement de la loi SRU pour non

respect du quota de logements sociaux fixé à 25 %.

1) Les dépenses courantes des services **33 191 331 €**

Elles sont réparties comme suit :

● Chapitre 920 « Administration Générale »	19 598 442 €
● Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques »	449 881 €
● Chapitre 922 « Enseignement, Formation »	358 087 €
● Chapitre 923 « Culture »	3 809 813 €
● Chapitre 924 « Sport et Jeunesse »	1 345 390 €
● Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé »	98 148 €
● Chapitre 926 « Famille »	229 658 €
● Chapitre 927 « Logement »	983 360 €
● Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement »	5 082 504 €
● Chapitre 929 « Action Économique »	399 925 €
● Chapitres 931, 933 et 936 « Opérations non ventilées »	836 123 €

2) Délégation de service public des crèches **4 313 400 €**

Les négociations menées dans le renouvellement de la DSP des crèches ont permis de réduire la participation de la Ville à 4 313 400 €.

3) Reversements de recettes & Prélèvements **5 540 151 €**

Dont :

● Reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA	2 469 600 €
● Reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité	299 551 €
● Prélèvement du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)	701 000 €

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU 1 120 000 €
- Taxe de séjour (office de tourisme) 950 000 €

f) Les frais financiers

4 610 000 €

Les frais financiers comprennent 4 400 000 € d'intérêts de la dette classique et 210 000 € de coût de lignes de trésorerie et de frais bancaires. La légère augmentation de ce poste résulte d'une part, de la hausse de l'encours de dette du fait des baisses de dotations de l'Etat, et d'autre part, de l'incertitude pesant encore sur le contexte international notamment dans la zone Euro, et sur son impact sur les marchés financiers.

2018

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **99 867 878 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 696 000 €** en dépenses et **28 760 000 €** en recettes auxquels se rajoute le virement de la section de fonctionnement de **3 880 000 €**.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par le crédit des comptes 203 et 238 d'études et d'avances sur immobilisations et le débit des comptes 21 d'immobilisations corporelles.

A/ Les recettes réelles d'investissement :

67 227 878 €

La répartition des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

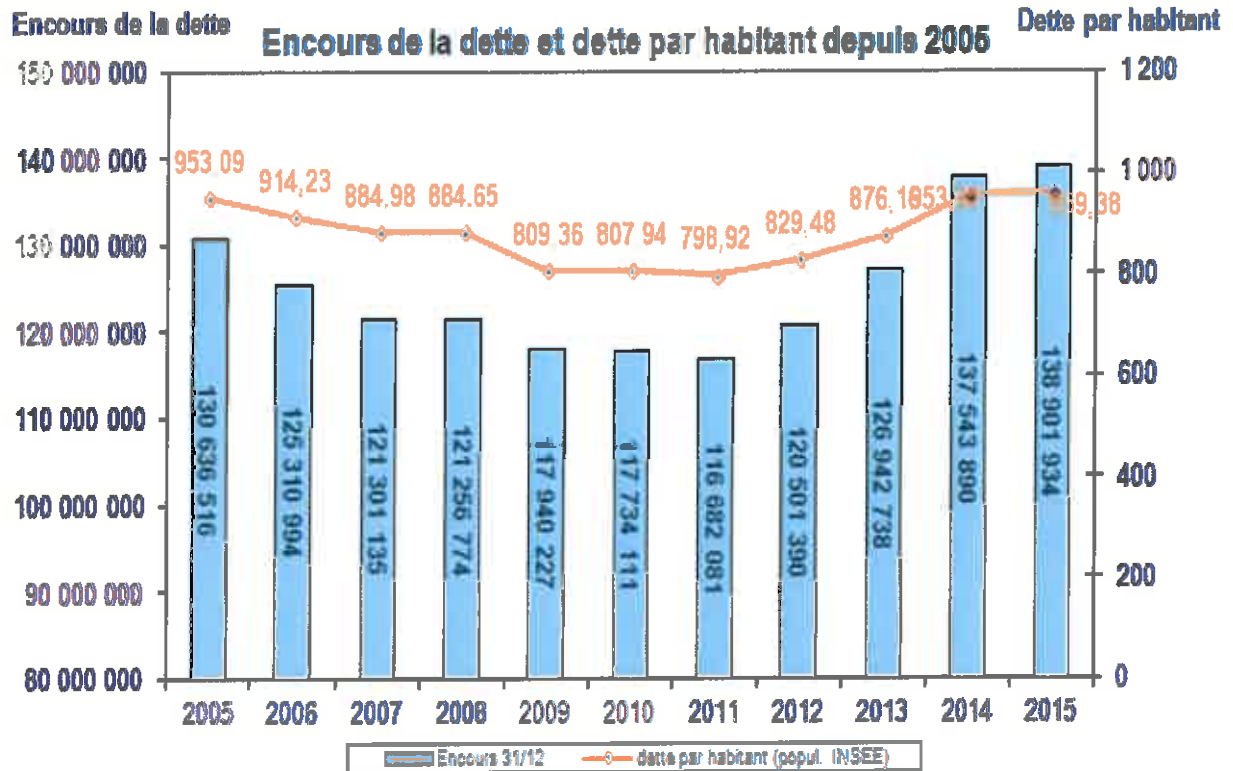
- un montant de subventions d'équipement de 6,5 M€
- un montant de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95) de 4 302 000 €
- un niveau élevé du FCTVA, proportionnel aux investissements précédemment réalisés, avec un montant prévisionnel de 8 200 000 €.

L'emprunt est prévu pour un montant de 17 500 000 €, face à des dépenses d'équipement de 38 731 803 € et 993 900 € de subventions d'équipements versées, soit un total de 39 725 703 €.

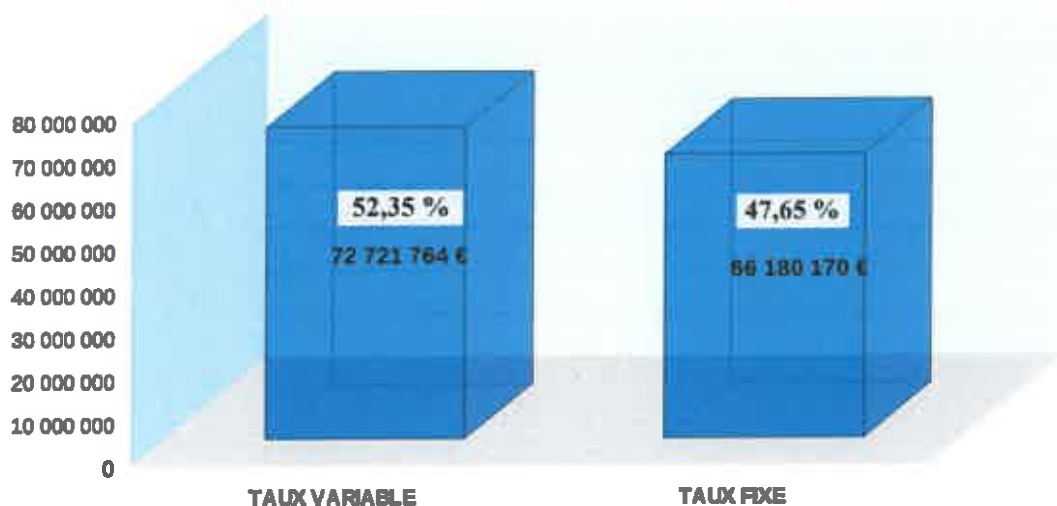
A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 21 238 930 € (dépense/recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense/recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



Répartition de l'Encours de la Dette par types de taux



Les principales recettes externes de la section d'investissement sont les suivantes :

● Le Fonds de Compensation de la TVA	8 200 000 €
● Le produit des amendes de police	3 300 000 €
● Le produit de la Taxe d'aménagement (ex TLE)	1 600 000 €
● Les cessions d'immobilisations	4 302 000 €
● Les subventions d'équipement	6 461 477 €

Parmi les plus importantes, on peut citer :

Chapitre 900 – Services généraux : **227 563 €**

Dont :

● Rénovation parc chaufferies	174 764 €
-------------------------------	-----------

Chapitre 902 – Enseignement - Formation : **497 937 €**

● Programme de rénovation des écoles	137 937 €
● Travaux de proximité CG 13 - Ecoles	360 000 €

Chapitre 903 – Culture : **1 657 912 €**

Dont :

● Conservatoire	548 792 €
● Eglise Saint Jean de Malte	264 185 €
● Chapelle de la Visitation	121 073 €
● Chapelle de la Consolation	100 000 €
● Travaux Cité du Livre	185 893 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **996 108 €**

Dont :

● Maison des Arts martiaux	591 108 €
● Travaux de proximité CG 13 - Sports	300 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – **2 765 582 €**

Environnement :

Dont :

- ANRU 254 042 €
- PNRU II 130 000 €
- Places Prêcheurs Madeleine Verdun 175 000 €
- Réseau pluvial 227 141 €
- PUP La Beauvalle 799 450 €
- Modes Actifs 210 904 €
- Réserves foncières 370 500 €

Chapitre 909 – Action économique **316 375 €**

Dont :

- Planétarium 293 875 €

B/ Les dépenses réelles d'investissement : **79 171 878 €**

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement,
- remboursement de la dette,
- mouvements financiers.

a) Les dépenses d'équipement **39 725 703 €**

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **39 725 703 €**.

Elles sont classées en trois rubriques :

- ▶ Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle et les opérations structurantes sur un an
- ▶ Les opérations d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal
- ▶ Les subventions d'équipements

1- Les opérations en programmation pluriannuelle, et les opérations structurantes annuelles : 23 144 909 €.

Parmi celles-ci, les plus importantes sont :

Chapitre 900 – Services généraux :

- Travaux & Aménagements des Cimetières 410 000 €
- Mairie De Luynes 150 000 €
- Maison Du Droit & De Jeunesse 150 000 €
- Smart City 300 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation :

- Programme de Rénovation des Ecoles 500 000 €

Chapitre 903 – Culture :

- Chapelle de la Visitation (Ste Catherine) 550 000 €
- Chapelle de la Consolation 201 000 €
- Eglise St Jean de Malte 265 000 €
- Cité du Livre 400 000 €
- Eglise la Madeleine 350 000 €
- Centre Chorégraphique 400 000 €
- Recolement des Collections Granet 200 000 €
- Pôle Cirque 200 000 €
- Ecole d'Art 150 000 €
- Vieil Aix (Muséographie) 113 000 €
- Bastide du Jas de Bouffan 215 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé :

- Accessibilité aux handicapés 250 000 €
- Maison de la Solidarité 300 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – Environnement :

● Aménagement St Anne / Bouenhoure	200 000 €
● Aménagement Quartier De La Seds	100 000 €
● ANRU	380 000 €
● PNRU II	300 000 €
● Quartier de l'Ensoleillée	234 297 €
● Rénovation de l'Eclairage Public	750 000 €
● Espaces Verts & Jardins	300 000 €
● Jalonnement Directionnel	400 000 €
● Places Madeleine, Verdun, Prêcheurs	600 000 €
● Modes Actifs	300 000 €
● PAVE (accessibilité voirie)	750 000 €
● Plan Campus	600 000 €
● PLU	300 000 €
● Réseau Pluvial	600 000 €
● PUP La Beauvalle	2 000 000 €
● Aménagements Quartiers Sud	400 000 €
● Aménagement Quartier Rempelin	400 000 €
● Réserves Foncières	2 000 000 €
● ZAC Sextius Mirabeau	2 400 000 €
● Recolement SIG DT/DICT	300 000 €
● Trame Verte & Bleue - Berges Torse/Arc	300 000 €
● Voirie	750 000 €
● Voirie Centre Ville	500 000 €

Chapitre 909 – Action Économique :

● Planétarium	613 000 €
---------------	-----------

2- Les opérations globalisées : 15 586 894 €

Leur ventilation par fonctions est la suivante :

Chapitre 900 - Services Généraux des administrations publiques locales 5 059 169 €

● Deux roues électriques	110 000 €
● Acquisition gros matériel économat	58 000 €
● Aménagement des services	85 000 €
● Archevêché	4 250 €
● Ateliers automobile	90 000 €
● Ateliers de photographie	7 140 €
● Ateliers d'impression	35 000 €
● Ateliers municipaux	21 250 €
● Bâtiments associatifs	153 000 €
● Bâtiments écoles	102 000 €
● Câblage FO & TELECOM.	200 000 €
● Cimetières	272 344 €
● Comité d'Hygiène et Santé	42 500 €
● Construction caveaux	170 000 €
● DSI	150 000 €
● Études avant programmation	9 200 €
● Extincteurs bâtiments communaux	6 800 €
● Gestion de salles	30 000 €
● Grosses fournitures Garage	10 000 €
● Installations téléphoniques	119 000 €
● Logiciels et progiciels	368 138 €
● Manutention cérémonies	36 550 €
● Matériel de transport	100 000 €
● Matériel informatique services	435 000 €

● Matériel réseaux	223 862 €
● Petits matériels de bureau	11 000 €
● Pharmacie et autres	5 760 €
● Politique de la Ville	20 000 €
● Prévention et sécurité	59 500 €
● Rénovation parc chaufferies	200 000 €
● Sécurité installations thermiques et Téléphoniques	59 500 €
● Sécurité installations électriques bâtiments	85 000 €
● Sono	8 500 €
● Travaux de bâtiments	966 375 €
● Travaux funéraires	168 000 €
● Travaux bâtiments commission de sécurités	76 500 €
● Véhicules électriques & Gaz	350 000 €
<u>Chapitre 901 - Sécurité et salubrité publiques</u>	<u>33 000 €</u>
● Médiation	8 500 €
● Police	15 300 €
● Santé Publique	9 200 €
<u>Chapitre 902 - Enseignement - formation</u>	<u>1 165 130 €</u>
● Acquisition et remplacement matériels	12 000 €
● Acquisition jeux de cour	25 500 €
● Aménagements restaurants scolaires	17 000 €
● Bâtiments écoles	416 500 €
● Centre médico-scolaire	750 €
● Cuisines restaurants scolaires	68 000 €
● Extincteurs écoles	6 800 €
● Hygiène et sécurité écoles	27 580 €
● Logements de fonction	85 000 €
● Matériel informatique écoles	100 000 €
● Mobilier matériel écoles 1D	134 000 €

- Sécurité installations électriques bâtiments 68 000 €
- Travaux de bâtiments 170 000 €
- Travaux bâtiments commission de sécurité 34 000 €

Chapitre 903 – Culture

816 091 €

- Acquisition œuvres d'Art 44 600 €
- Archéologie 104 360 €
- Archevêché 55 250 €
- Archives 11 000 €
- Autres équipements Beaux Arts 10 828 €
- Bâtiments culturels 84 000 €
- Bibliothèque Méjanès 31 280 €
- Conservatoire 123 335 €
- Culture travaux bâtiments 38 250 €
- Écoles spécialisées 4 250 €
- Expositions Musées 35 839 €
- Jeu de Paume 8 500 €
- MHN 12 482 €
- Monuments classés culturels et culturels 21 250 €
- Musée des Tapisseries 3 143 €
- Musée du Pavillon Vendôme 2 380 €
- Musées 12 495 €
- Petites allumettes 59 500 €
- Restauration fontaines 43 005 €
- Salle du Bois de l'Aune 76 344 €
- Salles polyvalentes 34 000 €

Chapitre 904 – Sport et Jeunesse

915 650 €

- Autres équipements sport et loisir 182 650 €
- Bâtiments sportifs 221 000 €

● Centres aérés	25 500 €
● Gymnases	195 000 €
● Jeunesse	34 000 €
● Stades	232 000 €
● Travaux bâtiments commission de sécurité	25 500 €
<u>Chapitre 905 – Interventions sociales et santé</u>	<u>148 750 €</u>
● Bâtiments écoles	25 500 €
● Centres sociaux	55 250 €
● Services sociaux	34 000 €
● Travaux bâtiments commission de sécurité	34 000 €
<u>Chapitre 906 – Familles</u>	<u>340 000 €</u>
● Travaux Accueil jeunes enfants	340 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services Urbains, Environnement</u>	<u>7 038 104 €</u>
● Aménagement espace public	444 549 €
● Balayage	492 000 €
● CCFF	8 500 €
● CIQ	302 000 €
● Confortement ouvrages d'Art	170 000 €
● Contrôles conformité et sécurité	50 000 €
● Déclarations de travaux	10 000 €
● Éclairage artistique	45 000 €
● Éclairage public rural	60 000 €
● Éclairage public urbain	555 000 €
● Entretien bornes zones piétonnes	179 000 €
● Environnement / développement durable	15 000 €
● Équipement de prévention	121 700 €
● Espaces verts et jardins	129 781 €
● Études avant programmation	187 500 €
● Études d'aménagement	9 000 €

● Forêts communales	25 500 €
● Grosses fournitures nettoyage	6 000 €
● Illuminations Ville	60 000 €
● Levées topographiques	25 000 €
● Mobilier urbain extra-muros	410 000 €
● MRU	38 250 €
● Opérations permis de construire	230 000 €
● Parcs et promenades	46 750 €
● Programme d'intervention	78 000 €
● Sécurité routière	260 000 €
● Serre	29 750 €
● Signalisation horizontale	50 000 €
● Signalisation lumineuse	130 000 €
● Travaux de proximité circulation	280 000 €
● Travaux de voirie centre ville	480 000 €
● Travaux de voirie et réseaux	1 137 824 €
● Travaux de voirie rurale	540 000 €
● Travaux globalisés de confortement	200 000 €
● Véhicules électriques & Gaz	92 000 €
● Voirie extra-muros	140 000 €

Chapitre 909 – Action économique **71 000 €**

● Jalonnement directionnel	50 000 €
● Tourisme Jalonnement Hôtelier	21 000 €

3 - Les subventions d'équipement :

933 900 €

Chapitre 903 - Culture

560 300 €

Dont :

- Fondation Vasarely 350 000 €

Chapitre 904 - Sport et Jeunesse

5 000 €

Chapitre 906 - Famille

5 000 €

Chapitre 908 - Aménagement et Services Urbains, Environnement

423 600 €

Dont :

- SMED 143 600 €
- FAR 130 000 €
- Zone rénovation secteur sauvegardé 100 000 €

a) Remboursement de la dette

Il est prévu :

- aux comptes 1641 et 16441 pour 11 710 000 € de remboursement du capital des emprunts classiques ainsi que des contrats revolving (CLTR), auxquels pourra s'ajouter le remboursement temporaire des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 21 238 930 € (dépense/recette) sur le compte 16449
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts classiques) : 4 000 000 € (dépense / recette)

Complémentairement, le remboursement de l'avance du FCTVA est prévu à hauteur de 1 938 245 € (compte 103).

c) Les autres dépenses diverses

559 000 €

Elles comprennent les mouvements en recettes / dépenses :

- dépôt et cautionnement : 9 000 €
- les avances sur marchés : 400 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2016

A ces **39 725 703 €** de dépenses d'équipement prévues par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes de la Ville :

- Service de l'Eau	6,50 M€ HT
- Service de l'Assainissement	5,46 M€ HT
Total	11,96 M€ HT

Montant des investissements prévus par le Pays d'Aix sur 2016 : 71,37 M€

Dont :

- Budget principal	60,03 M€
- Budget annexe Transports Urbains Publics	10,59 M€
- Budget annexe Déchets	0,75 M€

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et le Pays d'Aix représente un montant global d'environ **122,97 M€** à réaliser sur le territoire de la commune.



En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 1er février 2016 et de décider :

- **D'APPROUVER** par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville de l'exercice 2016.

DL.2016-102 - COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016-

Présents et représentés : 52
Présents : 39
Abstentions : 2
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 42
Contre : 8

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Se sont abstenus

Jacques AGOPIAN, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le conseiller municipal délégué;
Gérard DELOCHE**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)
Commune d'Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

DL.2016-102	01.02	COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016 + 2 annexes
DL.2016-104	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2016 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe
DL.2016-118	04.02	RESIDENCE LES FACULTES - ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

31 MARS 2016

COURRIER ARRIVE